Nations Unies

S/PV.7313



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7313e séance

Lundi 17 novembre 2014, à 15 heures

New York

Président :	M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	M. De Antueno
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Li Yongsheng
	États-Unis d'Amérique	M. Arbogast
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Stehelin
	Jordanie	Mme Sughayar
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Adamu
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Mulvein
	Rwanda	M. Manzi
	Tchad	M. Adoum

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)

14-63088 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'Article 11 du Statut de la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité tient maintenant cette neuvième séance pour élire un membre de la Cour internationale de Justice par un nouveau tour de scrutin, afin de pourvoir le siège vacant restant.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. María Cristina Perceval, Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 11 novembre 2014, portant communication de la décision de retirer la candidature de Mme Susana Ruiz Cerutti à l'élection à la Cour internationale de Justice.

J'ai également reçu du Conseiller juridique une lettre datée du 14 novembre 2014, dans laquelle il m'informe, au nom du Secrétaire général, que la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait savoir au Conseiller juridique que la décision de retirer la candidature de Mme Cerutti a été communiquée aux groupes nationaux qui avaient présenté cette candidate, par l'intermédiaire de leurs missions respectives, et qu'il n'y a pas eu d'objection. En conséquence, son nom ne figurera pas sur les bulletins de vote.

Puis-je considérer que le Conseil est prêt à procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice pour pourvoir le siège vacant restant?

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant procéder à un nouveau tour de scrutin. Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Gombo (Tchad) et M. Cabezas (Chili) assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappelle au Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera de siéger en attendant de recevoir cette information.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Nombre d'abstentions :	0
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Patrick Lipton Robinson	15

Par conséquent, M. Patrick Lipton Robinson a reçu la majorité requise des voix au Conseil de sécurité. J'ai communiqué par écrit le résultat du vote au Président de l'Assemblée générale.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir du Président de l'Assemblée générale une lettre qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 53e séance plénière de l'Assemblée générale, qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire un membre de la Cour internationale de Justice pour pourvoir le siège vacant restant, M. Patrick Lipton Robinson (Jamaïque) a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale. »

Par conséquent, le même candidat a obtenu la majorité absolue requise des voix dans le Conseil et dans l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale s'étant mis d'accord sur les mêmes candidats, les juristes suivants sont élus membres de la Cour internationale de Justice pour un mandat de neuf ans commençant le 6 février 2015 : M. Mohamed Bennouna, M. James Richard Crawford, Mme Joan

E. Donoghue, M. Kirill Gevorgian et M. Patrick Lipton Robinson.

Je les félicite et leur souhaite plein succès dans l'exercice des hautes fonctions auxquelles ils ont été élus.

Au nom du Conseil de sécurité, je tiens à remercier les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil pour l'esprit constructif dans lequel ils ont participé à ce processus électoral. Je rappelle les observations que j'ai faites, lors des consultations tenues par le Conseil la semaine dernière, à l'égard de l'attitude très positive et fort louable adoptée par l'Argentine dans des circonstances exceptionnelles.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 45.